

Les lieux d'accueil enfants-parents et l'appui à la parentalité

Céline Barbosa*
Catherine Vérité**

CNAF – *Direction des Politiques familiale et sociale.
Département "Enfance et Parentalité". Pôle "Jeunesse,
Parentalité".

**Direction des Statistiques, des Études et de la Recherche.
Pôle Recherche et Prospective.

Mots clés : Petite enfance – Parentalité – LAEP.

L'appui à la parentalité est l'une des priorités d'action pour la branche Famille telle que formulée au sein de la mission 2 de la convention d'objectifs et de gestion (COG) signée entre la Caisse nationale des Allocations familiales (CNAF) et l'État pour la période 2009-2012 : « soutenir la fonction parentale et faciliter les relations enfants-parents ». Concrètement, cette implication se traduit par le soutien de différents dispositifs d'appui à la parentalité : les réseaux d'écoute, d'appui et d'accompagnement des parents (REEAP), les contrats locaux d'accompagnement à la scolarité (CLAS), la médiation familiale, les lieux d'accueil enfants parents (LAEP).

Cet article s'intéresse aux LAEP soutenus par la branche Famille dans la mise en œuvre d'« une approche de l'accompagnement précoce de la fonction parentale basée sur l'écoute et l'échange autour du lien familial et social » au moyen d'une prestation de service (1). Ces lieux, dans lesquels des accueillants sont présents pour des temps conviviaux de jeux et d'échanges entre des parents et leurs jeunes enfants, ne sont pas des modes de garde de la petite enfance. Leur fréquentation est libre et l'anonymat y est respecté. L'hypothèse centrale de l'étude réalisée par l'association Le Furet (2) (encadré 1) est que ces espaces favorisent certaines formes de socialisation des enfants bien entendu, mais également de socialisation « secondaire » de « l'adulte référent », généralement le parent qui accompagne l'enfant. L'objectif de cet article est de comprendre, au-delà des différences de fonctionnement de chaque lieu, comment les LAEP favorisent ou accompagnent ce processus de socialisation des enfants et des adultes.

Caractéristiques, financement et fonctionnement des structures

Des structures majoritairement portées par des associations

La phase quantitative a permis de dresser un état des lieux des LAEP, d'actualiser et de mettre à disposition plusieurs types d'informations : cartographie des lieux, statut des porteurs du projet, lieu d'implantation, jours et heures d'ouverture, organismes financeurs, budget, participation financière des familles, objectifs, nombre et profil des

Encadré 1

Méthodologie

L'étude menée par l'association Le Furet (*) comporte deux volets, l'un quantitatif et l'autre qualitatif. Un questionnaire a ainsi été adressé aux huit cent cinquante lieux d'accueil enfants-parents (LAEP) ayant perçu la prestation de service versée par la Caisse nationale des Allocations familiales en 2008. L'objectif consistait à recueillir les caractéristiques des structures, leur fonctionnement, mais aussi d'obtenir une description de l'équipe accueillante et du public accueilli. Cette première partie de l'étude a été complétée par une enquête qualitative par entretiens auprès d'accueillants dans vingt LAEP répartis sur tout le territoire, et par la réalisation de cinq études monographiques approfondies. Au cours de ces dernières, ont été interrogés des accueillants, des parents, des partenaires, et des périodes d'observation ont été réalisées.

(*) Scheu H. et Fraioli (coord.), avec la collaboration de Neyrand G., Rayna S., Hurstel F., Gonzalez Negro A. et Rubio M.-N., 2010, « Lieux d'accueil enfants-parents et socialisation », rapport de recherche de l'association Le Furet.

(1) La prestation de service finance, pour les LAEP, une fonction globale d'accueil. Le montant de cette prestation de service correspond à 30 % du coût de fonctionnement du service, sur la base de l'amplitude annuelle d'ouverture, dans la limite d'un prix plafond fixé annuellement par la CNAF.

(2) Le Furet est une association strasbourgeoise qui a pour vocation de favoriser les échanges entre les professionnels de la petite enfance, les parents et les acteurs sociaux. Ces échanges se concrétisent à travers l'information, la formation, la communication, la recherche pour enrichir la réflexion sur les démarches éducatives.

accueillants, nombre d'enfants par séances, attentes des accompagnants, champs théoriques de référence, supervision, travail en réseau. Ces structures se sont particulièrement développées depuis les années 2000. Les résultats de l'étude montrent que plus de 65 % des LAEP ont moins de dix ans d'existence et 37 % moins de cinq ans d'existence. Ainsi, le nombre de structures financées par la prestation de service a augmenté de + 49 % au cours de la COG 2005-2008. L'augmentation considérable de ces structures s'explique par leur adaptation au besoin d'un accueil « souple » des familles (anonymat, participation financière modique des familles, pas d'inscription préalable obligatoire, etc.). Par ailleurs, un maillage territorial complet est nécessaire puisque chaque LAEP touche un public « de proximité », c'est-à-dire habitant à moins de vingt minutes du lieu d'accueil.

À la question « Qui est le porteur du projet ? », on constate que 55 % des LAEP sont majoritairement portés par des associations ; 60 % d'entre eux sont souvent implantés en milieu urbain et, parmi ces LAEP, 77 % le sont dans un quartier d'habitat social. Presque la moitié des lieux participe à un réseau fonctionnant le plus souvent à un niveau départemental (68 %), plus rarement régional (18 %), communal (10 %) ou intercommunal (3,5 %). En dépit de la diversité de ces structures, un essai de typologie des LAEP peut être esquissé en croisant deux indicateurs : l'implantation géographique et le courant auquel se réfèrent les accueillants. À partir de ces critères se dégagent trois types de lieux :

- ceux qui se réfèrent fortement au travail social, implantés dans les quartiers d'habitat social et en périphérie des villes ;
- ceux qui s'inscrivent dans le courant de la psychanalyse, et trouvent un écho dans les quartiers résidentiels et en milieu urbain ;
- et, enfin, ceux qui ont plutôt comme modèle et pratique l'animation, et se retrouvent surtout en milieu rural.

Au-delà du caractère assez fruste de ces grandes tendances qui sont le fruit de l'histoire de la création des LAEP (encadré 2), les trois évolutions les plus marquantes des LAEP concernent la place incontournable de l'accompagnement à la parentalité, la moindre influence du modèle « Maison verte » et l'émergence de nouveaux lieux aux fonctionnements très diversifiés.

Plusieurs sources de financement

Les LAEP bénéficient de trois sources de finance-

Encadré 2

Historique des lieux d'accueil enfants-parents

Un bref rappel historique semble utile pour apprécier et comprendre l'activité et le mode de fonctionnement de ces structures. Ainsi, dès 1976, les psychanalystes de l'IRAEC (Institut de recherche appliquée pour l'enfant et le couple) ouvrent le « Club parents-enfants » dans le 18^e arrondissement de Paris, avec l'idée d'utiliser leur formation de psychanalystes pour en faire profiter des personnes qui, autrement, n'en auraient pas l'opportunité : « *Notre volonté est de pénétrer le champ social, que la psychanalyse soit accessible à des gens qui n'en auraient pas entendu parler, et ne soit pas réservée à des initiés, à des intellectuels, ou à une classe aisée* » (IRAEC, 1992:18) (1).

Parallèlement, Françoise Dolto (2), qui a créé en 1979 la Maison verte avec cinq psychanalystes et éducateurs, Pierre Benoit, Colette Langignon, Marie-Hélène Malandrin, Marie-Noëlle Rebois et Bernard This (3), définit les LAEP ainsi : « *Ni crèche, ni halte-garderie, ni centre de consultation, les Maisons vertes proposent le plaisir d'être ensemble dans les jeux et les échanges, à son propre rythme, en compagnie pour le tout-petit de l'adulte tuteur, en toute sécurité affective* ».

(1) Institut de recherche appliquée pour l'enfant et le couple (IRAEC), 1992, **Entrez donc, des psychanalystes accueillent**, Paris, éditions ESF.

(2) Dolto F., 2009, **Une psychanalyste dans la cité. L'aventure de la Maison verte**, présentation Marie-Hélène Malandrin et Claude Schauder, Paris, Gallimard.

(3) This B., 2007, **La Maison verte : créer des lieux d'accueil**, Paris, Belin.

ment de la part de la branche Famille. La prestation de service correspond à 30 % du coût de fonctionnement du service dans la limite d'un prix plafond, sur la base de l'amplitude annuelle d'ouverture. En 2009, les caisses d'Allocations familiales (CAF) ont consacré près de 6 millions d'euros au financement de 961 LAEP, soit un doublement de financement par rapport au début des années 2000. Certaines CAF complètent le financement apporté par la prestation de service par une subvention sur dotation d'action sociale. En 2009, 56 CAF ont complété les financements pour un montant de près de un million d'euros. Enfin, certains LAEP sont financés par la prestation de service liée aux contrats enfance et jeunesse (3).

Hormis les CAF, les principaux financeurs des LAEP sont les communes ou communautés de communes, les conseils généraux, les directions départementales de la cohésion sociale, les caisses de la Mutualité sociale agricole, les contrats urbains de cohésion sociale, l'Agence nationale pour la

(3) Contrats d'objectifs et de cofinancement passé entre une CAF et, le plus souvent, une collectivité territoriale, dont la finalité est de poursuivre et d'optimiser la politique de développement en matière d'accueil des enfants âgés de moins de 17 ans révolus.

cohésion sociale et l'égalité des chances, et les fondations. Cependant, l'étude met aussi en exergue quelques difficultés soulignées par les accueillants :

- le manque de moyens pour assurer une démarche de réflexion partenariale favorisant l'accueil de toutes les familles ;
- une difficulté à faire reconnaître la plus-value de ce type d'accueil aux partenaires institutionnels et aux financeurs ;
- le manque de cofinancements nécessaires à l'équilibre des budgets.

Dans ce contexte exigeant et contraint, l'enjeu pour les LAEP consiste à consolider les acquis et à trouver des marges de manœuvre pour adapter et améliorer le service offert aux familles.

Le fonctionnement des lieux d'accueil

Les amplitudes d'ouverture des LAEP sont très variables : certains ouvrent six jours sur sept tandis que d'autres ne sont ouverts qu'une ou deux fois par mois. La moyenne d'ouverture correspond à deux demi-journées par semaine. En terme d'organisation du travail, les réunions d'équipe sont pratiquées par 96 % des lieux et plus de 90 % des accueillants bénéficient d'une supervision. Une majorité de lieux reçoit, en moyenne, moins de dix enfants par séance. Le public touché est un public « de proximité » puisque, dans 90 % des cas, le lieu d'habitation se situe à moins de vingt minutes de la structure. L'enfant est accompagné par sa mère en priorité dans 60 % des cas, son assistante maternelle ou sa garde à domicile pour 13 % ; seuls 6 % des pères accompagnent l'enfant (soit un père pour dix mères) et un grand-parent dans 5 % des cas. Certains enfants sont accompagnés par la famille élargie (tante, sœur), des amis, des voisins, ou encore les deux parents en même temps.

Les résultats de l'enquête montrent que les professions les plus représentées parmi les accueillants sont les travailleurs sociaux, puis les psychologues et les psychanalystes. Ceci s'explique par l'histoire de ces lieux qui ont d'abord été créés, dans les années 1980, par des psychanalystes soucieux de faire un travail de prévention. En moyenne, le nombre d'accueillants par structure est de cinq personnes qui peuvent être des salariés, des bénévoles ou mis à disposition par un partenaire. Depuis la fin des années 1990, des LAEP, animés par des travailleurs sociaux, ont été implantés dans les « quartiers sensibles ». Plus récemment, des communes ont impulsé ces initiatives pour proposer une aide aux parents.

L'impact des LAEP en termes de socialisation et d'appui à la parentalité

La définition retenue (4) de la socialisation est celle d'Éric Plaisance (Plaisance, 2006) dans le *Nouveau dictionnaire critique d'action sociale* : « *Processus continu, tout au long de la vie, par lequel un individu intériorise les valeurs, les normes, les manières de faire qui lui sont transmises par les groupes sociaux où il est amené à vivre, et par lequel, d'un autre côté, il construit sa propre identité. La socialisation est ainsi inséparable de l'individualisation* » (p. 549).

Un lieu d'éveil pour l'enfant

Les accueillants et les parents s'accordent sur le fait que l'accueil en LAEP favorise l'éveil et la socialisation de l'enfant. Ceci se concrétise par plusieurs constats :

- l'enfant rencontre des personnes extérieures au cercle familial ;
- l'enfant est confronté à des règles : même s'il n'y a pas d'objectifs dits « éducatifs » au sein des structures, une appropriation des règles de vie en société s'opère au moyen des interdits, des jeux symboliques, des relations interpersonnelles ;
- l'enfant apprend à être autonome : le LAEP est un lieu intermédiaire entre la famille et la collectivité. Les lieux qui disposent de plusieurs pièces de jeux permettant à l'enfant de maîtriser à son rythme la séparation avec son parent.

Un vecteur de solidarités sociales

Par ailleurs, à l'issue des monographies et des vagues d'entretien, le Furet analyse les LAEP comme un vecteur de solidarités sociales. Les mères d'enfants âgés de 1 an à 3 ans constituent le public le plus assidu. Pour les mères de familles qui peuvent se sentir isolées (familles monoparentales notamment) l'étude indique que les représentations des accueillants et les attentes des parents s'accordent sur le rôle de cet espace d'échanges et de convivialité. Ces structures offrent aux parents « une pause dans le quotidien » et permettent, dans certains cas, de rompre un isolement qui peut être géographique, intergénérationnel ou culturel.

Un besoin de réassurance des parents

Les accueillants définissent leur travail en utilisant les termes : « accueillir » ; « créer un espace d'échange et de convivialité » ; « accompagner les parents dans leur fonction parentale » ; « adopter une écoute empathique ». Les accueillants n'ont pas une fonction d'expert ou de conseil. Cet accueil libre, dans un espace convivial et ludique, dégage les familles d'un cadre d'accompagnement

(4) Définition retenue par le comité de suivi de l'étude menée par l'association Le Furet.

sanitaire et social. Les accueillants s'appuient à la fois sur l'écoute et sur l'observation de l'enfant. Ils permettent l'évolution de la relation parents-enfants par un rôle de médiation. Les LAEP sont définis par les personnes interrogées comme des lieux de prévention qui favorisent des conditions de respect, d'écoute et de compréhension. Ainsi, la qualité du lien d'attachement entre parents et enfants qui en découle vise à créer un environnement favorable au développement de l'enfant, qui deviendra à son tour un parent sensible à l'intérêt de l'enfant.

Le LAEP : un lieu de « possibles » ?

La grande diversité des lieux soulignée par l'enquête quantitative ne facilite pas leur lisibilité tant pour les financeurs que pour les familles. L'étude montre que les LAEP échappent à toute modélisation car ils reposent principalement sur une réflexion des accueillants sur leur projet et sur sa remise en cause permanente. Les disparités entre structures portent principalement sur celles qui sont porteuses du projet, sur le statut et la composition des équipes d'accueillants, et confirment les résultats de la phase quantitative sur les différences multiples de références théoriques. En dépit des ces fortes disparités, un socle commun peut être dégagé et ainsi défini : le LAEP est un « lieu de possibles », c'est-à-dire que les accueillants n'ont pas de projet à la place des parents. C'est un lieu où les parents rencontrent d'autres adultes et où l'enfant bénéficie d'un espace relationnel avec d'autres adultes et d'autres enfants. L'observation

des différents lieux et les précédentes études et recherches (Eme, 1993 ; Neyrand, 1995) conduites sur les LAEP montrent également qu'il s'agit de lieux de prévention primaire. Le respect de l'anonymat des familles fréquentant ces structures ouvre un espace d'accompagnement à la fonction parentale. Cependant, en raison de la nature même de ces lieux, l'analyse fine des familles qui les fréquentent est délicate, voire impossible.

Bibliographie

Dolto F., 2009, *Une psychanalyste dans la cité. L'aventure de la Maison verte*, présentation Marie-Hélène Malandrin et Claude Schauder, Paris, Gallimard.

Eme B., 1993, « Des structures intermédiaires en émergence, les lieux d'accueil enfants-parents de quartier », rapport de recherche CRIDA/CDC, Fondation de France, FAS.

Institut de recherche appliquée pour l'enfant et le couple (IRAEC), 1992, *Entrez donc, des psychanalystes accueillent*, Paris, éditions ESF.

Neyrand G., 1995, *Sur les pas de la Maison verte*, Fondation de France, Paris, Syros.

Plaisance É., 2006, Socialisation, in *Nouveau dictionnaire critique d'action sociale* (sous la dir. de Barreyre J. Y. et Bouquet B.), Paris, Bayard.

Scheu H. et Fraioli (coord.), avec la collaboration de Neyrand G., Rayna S., Hurstel F., Gonzalez Negro A. et Rubio M.-N., 2010, « Lieux d'accueil enfants-parents et socialisation », rapport de recherche de l'association Le Furet.

This B., 2007, *La Maison verte : créer des lieux d'accueil*, Paris, Belin.